

Le GBVIMS, un système à introduire dans les activités de votre organisation ?

Le GBVIMS présente des avantages incontestables en matière de protection des données pour les organisations impliquées dans la prise en charge des survivants de VBG. Voici quelques témoignages d'utilisateurs du système :

- ✓ « Utilisant le GBVIMS, je suis sûre que les données sont protégées. C'est formidable de pouvoir rassurer les personnes prises en charge quant à la confidentialité de leurs informations ».
- ✓ « Les données sont très facilement accessibles (en quelques clics). Plus besoin de rechercher des informations dans des dossiers papiers ».

Le GBVIMS améliore la prise en charge en favorisant notamment :

- Le respect de la confidentialité des survivants ainsi que de leur consentement éclairé ;
- La prise en compte de données rendues anonymes et non individuelles pour les bilans, les actions de plaidoyer, l'élaboration des rapports d'activités destinés aux bailleurs de fonds ainsi que la conception de nouveaux projets.
- La comparaison des informations sur les VBG aussi bien en interne qu'en externe avec d'autres structures travaillant dans des contextes différents ;
- Le respect de standards élevés en matière de protection des données ;
- La communication d'informations standardisées et homogènes auprès des organismes de coordination.

Plus les organisations qui adopteront le GBVIMS seront nombreuses, rejoignant ainsi l'UNFPA, l'IRC, le HCR et l'UNICEF, plus elles pourront faire pression pour que de **nouvelles normes en matière de protection et de qualité des données soient mises en place.**

Quels sont les critères pour la mise en place du GBVIMS ?	Oui	Non
Votre organisation travaille dans un contexte humanitaire	✓	
Votre organisation assure la prise en charge de survivants de VBG : gestion des cas, assistance médicale et/ou psychosociale ?		
Vous conservez les dossiers des personnes victimes de VBG au sein de votre structure ?		
Votre structure prend en charge plus de 50 survivants chaque année dans le cadre du programme pays ?		
Vous disposez des infrastructures (bureaux et ordinateurs sécurisés, etc.), du personnel (supervision des services liés aux VBG, appui en matière d'informatique, etc.) et d'un engagement de l'organisation, nécessaires à la mise en œuvre d'un système de gestion des données ?		
Vous souhaitez analyser vos données pour améliorer les programmes de prise en charge, élaborer des rapports d'activité et renforcer les actions de plaidoyer ?		
La protection et la sécurité des survivants de VBG sont des objectifs prioritaires pour vous ?		

Si vous avez répondu « oui » à un des critères ci-dessus, le GBVIMS semble être un système que vous pourriez introduire dans les activités de votre organisation. Pour en savoir plus sur le GBVIMS, [cliquez ici](#).